

La Gazette de Sorel

Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Prop.-Réd.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

J. A. CHENEVERT, Imprimeur.

ENCOURAGEZ LES INSTITUTIONS DU PAYS,

LA CIE D'ASSURANCE SUR LES ACCIDENTS DU CANADA.

CAPITAL: - - \$250,000.00

Bureau Principal:

103, Rue St. François-Xavier, Montréal

La seule Compagnie Canadienne uniquement consacrée à l'assurance

CONTRE LES ACCIDENTS,

Et la SEULE qui ait fait le PLEIN DEPOT REQUIS PAR LE GOUVERNEMENT.

Président SIR A. T. GALT, B. C. M. G.

Vice-Président: JOHN RANKIN, ECR.

Gérant: EDWARD RAWLINGS.

Inspecteur: BEN. McDONALD

P. BELLEFEUILLE,

Agent pour Sorel.

BUREAU: 24, RUE DE LA REINE,

Où l'on aura toute information au sujet des règlements et des Polices pour ceux qui désirent s'assurer. Polices à court terme accordées à des conditions libérales aux voyageurs etc.

Sorel, 21 Sept. 1876.

LOTERIE

POUR VENIR EN AIDE

A l'Hôpital du District de Richelieu,

A SOREL.

Avec la haute approbation et sous le patronage du Rvd. M. L. L. DUPRÉ, curé de Sorel.

Comité de Direction.

L'Hon. Juge Loranger, Président, P. Bellefeuille, Ecr. Vice-Président, M. J. A. Chenevert, Sec.-Trés.

Hon. J. B. Guèvremont, Sénateur, G. I. Barthe Ecr. M. P. P. Guèvremont, Ecr. Secréf, A. Germain, Ecr. Avocat, Chs. Gill, Ecr. Avocat, Chs. Dorion, Ecr. M. de D.

PRIX DU BILLET - - - 25cts.

Objets de la loterie.

1 Prix en or de \$100.....	\$100.00
2 do do 50.....	100.00
2 do do 25.....	50.00
5 do do 5.....	25.00
25 do do 2.....	50.00
75 do do 1.....	100.00
00 Articles estimés de 50c à 1.00.....	75.00

210 Prix. Valeur totale.... \$500.00

Le tirage qui se fera à l'Hôpital, aura lieu aussitôt que les Billets seront vendus, et sera annoncé par la voie des journaux.

J. A. CHENEVERT, HON. JUGE LORANGER, Sec.-Trés. Président.

Bénéfices Spirituels.

Une messe sera dite chaque semaine pendant six mois, dans la chapelle de l'Hôpital, en faveur des Bénéficiaires de l'Œuvre

Sorel, 15 Novb. 1876.—4 m.

Manufacture de Coffres-forts de la Puissance.

Premier prix à l'exhibition provinciale de 187 à Ottawa 187

SABRETT & GORENBLAU, Des constructeurs combinés de Coffres-forts sûrs

Godfroi Chapeau

Fabrique de Coffres-forts à l'épreuve du feu, ponts de fer et soliveaux, de toutes sortes de coffres à l'épreuve du feu et des voleurs.

Les récentes améliorations apportées dans nos coffres-forts les rendent supérieurs comme coffres à l'épreuve du feu et des voleurs, à tous ceux fabriqués dans la Puissance. Toujours en mains des coffres-forts de seconde main. Aussi agent pour la machine à perforer de MOODY.

BUREAU: 320, Rue St. Laurent.

FABRIQUE: 786, Rue Ontario, Montréal

29 janvier 1876.—u.

ADRESSES D'AFFAIRES A MONTREAL.

Les visiteurs à Montréal feront bien de consulter la liste suivante des maisons d'affaires recommandables en faisant leurs achats, ou les meilleures marchandises peuvent être acquises à plus bas prix. Voyez aux Hôtels!

EPICIERS EN GROS.

PIERRE JOLI & CIE., Importateurs d'Épicerie, Vins, Liqueurs, Provisions, Tabac et Cigares, 264, Rue St. Paul et 209, Rue des Commissaires

FABRIQUE CANADIENNE DE BANDAGES

F. GROSS (Établi en 1856) 688 et 690, Rue Craig. Membres artificiels faits à ordre. Marchandises en Caoutchouc.

FABRICANTS DE FUSILS.

T. ERVES & Co. fabricants et importateurs de fusils, objets de pêche, patins, etc., 687, Rue Craig.

FABRICANTS DE BIJOUX.

R. H. ARPER & Co., fabricants de bijoux, montres de diamants, et fabricateurs de boîtes de montres, 388, Rue Notre-Dame.

GALERIE PHOTOGRAPHIQUE.

O. DESMARAIS, coin des Rues Craig et St. Laurent. On copie les anciens portraits.

GRAVEURS SUR BOIS.

FELIX CRAMER, 626, Rue Craig, Mécanique. Une spécialité.

HOTELS.

HOTEL DE LA CITE, Rue St. Joseph, 78 à 82, C. Larin, propriétaire. Très bon logement, bonnes table et cour. Prix modérés.

IMPORTATEURS.

A. R. BELL, importateur de Vins étrangers Liqueurs, Thés, Cigares, 48 et 50, Rue St. Joseph.

D. C. BROUSSEAU, importateur d'Épicerie, Vins et Liqueurs, en gros, 123, Rue St. Paul.

T. DEMERS, Manufacturier et importateur d'habillements d'homme, Chemises, Gants, Collets, Coles, 17, Place d'Armes.

LIT A RESSORT PATENTE DE WHITESIDE.

H. WHITESIDE & Co. Fabricants en gros de Matelas. 64 et 66, Rue du Collège.

MAGASINS DE CHAUSSURES.

THOMAS DOYLE, 71, Rue St. Joseph, en gros et en détail. Bon marché pour argent comptant.

M. RONAYNE & FILS, 192, Rue St. Joseph, Carré Chaboillez. Le magasin à meilleur marché de la Cité.

MANUFACTURIERS DE BALANCES.

JAMES FYPE, manufacturier de balances, 40 rue du Collège. Rente jours donnés à l'épreuve. Listes des prix. gratis.

MANUFACTURIER DE BROSSES.

JOHN BOYD, manufacturier de Brosses de première classe, et marchand de toutes sortes de Brosse, 12 et 14, Rue St. Joseph.

MANUFACTURIER DE CHAUSSURES, EN GROS.

J. B. CAYA, 300, Rue St. Paul, Prix très-modérés.

MANUFACTURIER DE MEUBLES.

J. A. I. CRAIG, fabricant de Meubles pour Chambre à Concher, Salle à Dîner, etc., en gros, 473 à 483, Rue Bonaventure.

LABELLE & LEVERGE, 266, Rue Notre-Dame.

Le magasin le plus complet et le mieux assorti en Meubles de Ménage de cette ville.

W. & V. TEES, entrepôt de Meubles, 514 à 516, Rue Craig. Magasin assorti et choisi. Ordres de la campagne sollicités.

MANUFACTURIER DE PLUMES.

J. H. LEBLANC & CIE, 547, Rue Craig. Plumes de Vantour, d'Australie et d'Indes. Vieilles Plumes nettoyées et réparées.

MARCHANDS DE CUIR.

M. C. GALARNEAU, Marchand de Cuir et fourrure pour Cordonniers, 279, Rue St. Paul. Grand assortiment. Prix très-bas.

MILTON McDONALD, marchand de Cuir et fouritures pour Cordonniers en gros et en détail. 300 Rue St. Paul.

MARCHANDS TAILLEURS.

MULCAIR BROS, 87 Rue St. Joseph. Maison des plus recommandables pour habillements dans la ville.

MAÏCHAND DE TABAC.

A. LAFRENIÈRE, 171, Rue St. Paul, vis-à-vis le Marché des Nonceours. Importateur et Marchand en gros et en détail de Tabac, Cigares, Pipes, etc.

OUVRAGES EN FIL DE FER.

T. G. RICE, 560, Rue Craig. Fabricant d'ouvrages en fil de métal.

Sorel, 3 février 1876.—lan.

LITERIE.

PATENTE de J. E. Townsend pour Literie. Crin de cheval purifié, Matelas de laine et autres, Lits de plumes, Paillasses et commodes approvisionnés à prix très-bas. 39, Bonaventure

FERRONNERIES, POELES ETC.

Charles Boyle, Outils pour mécaniciens quincailleries, Contallier, Fournitures pour menuisiers etc. 169 Rue McGill, près l'Hôtel Albion

LA BANQUEROUTE EN AFFAIRES!

Il y a en 7,740 faillites aux États-Unis l'an dernier, comprenant des passifs pour plus de \$500,000,000. M. M. Dunn, Barlow & Co rapportent 5,334 faillites dans les trois premiers mois de 1876; passifs, \$131,172,000. Depuis, quelques années, la moyenne annuelle des faillites a été de 5,000.

En face d'une telle incertitude et de la dépression considérable et continuelle des temps, les hommes d'affaires font bien d'assurer une ressource à leur famille en cas de désastre. Une police d'assurance sur la vie à une bonne compagnie est comme un ancre qui tient bon lorsque les autres dérivent, que les gros câbles disparaissent dans les flots agités des affaires et que tout ce qui a valeur est supporté par dessus bord.

C'est un fait bien connu qu'une dame d'argent, interposée entre l'œil et la pièce d'une pistre, enchaîne celle-ci, si l'on se place à distance. Il n'est pas rare de voir de pareils cas en affaires; la vue se fixe souvent sur un gain immédiat à l'exclusion d'un plus grand profit, éclipse par le profit immédiat. Cette fatale économie se fait, peut-être plus qu'ailleurs, sentir dans cette catégorie des intérêts de l'homme qui protège le pouvoir protecteur de la vie à assurer. "Je ne puis dispenser à présent" est la réponse qui cache et prévient trop souvent le grand profit d'une police d'assurance, au moment où le besoin s'en fait le plus sentir.

C'est le devoir de tout homme de moyens, dont la mort peut priver une famille impuissante par elle-même de l'appui que lui donne son travail de chaque jour, de voir à ce que, lorsqu'il sera parti, il laisse de quoi suppléer à son travail personnel de manière à ce que la double affliction du deuil et de la ruine ne viennent pas du même coup.

DURANT LES DERNIERS 26 ANS,

LA CIE. SUR LA VIE 'ÆTNA'

A PAYÉ COMME SUIT:

Réclamations à terme ou à vie \$11,300,582.12
Dividendes, etc aux porteurs de police 17,158,044.10
Elle a en mains 22,092,735.32
Et un revenu d'environ 6,000,000.00

Avec quoi payer les réclamations à vie et dividendes à l'avenir.

WILLIAM H. ORR,

Gérant pour la Puissance.

MONTREAL.

JOSEPH CARTIER,

Agent-Général pour la Province de Québec.

Oct. 3), 1876.—6m.

THE OTTAWA AGRICULTURAL INSURANCE CO.

PRO BONO PUBLICO

Cie d'Assurance Agricole d'Ottawa.

CAPITAL - - - - - \$1,000,000

Dépôt payé au Gouvernement d'Ottawa pour la sûreté des porteurs de police; 50,000 Comptant.

Hon. JOS. SKEAD, Président,

JOS. BLACKBURN, Secrétaire.

Cette Compagnie est purement Canadienne. Elle assure que les propriétés (et leurs contents) qui sont dans les résidences privées. L'Assurance Agricole d'Ottawa assure les bûches des cultivateurs et les résidences privées.

Elle assure le contenu des maisons tel que: Meubles, Hardes, Provisions, Lingeages, Lingerie, etc.

Elle assure les produits de la ferme ainsi que les animaux, Instruments aratoires, Voitures, Harnais, etc.

Elle assure aussi les Églises, les Collèges, les Couvents, les Presbytères, les Vases sacrés et les ornements d'Église.

Elle assure contre toutes pertes, causées par le feu et par le tonnerre.

Cette assurance est sans contredit la meilleure qui existe aujourd'hui en Canada.

ET SES PRIX SONT LES PLUS RÉDUITS

AGENT POUR SOREL,

et les paroisses environnantes

J. A. CHENEVERT.

Bureau de La Gazette

Sorel, 22 Sept. 1876.

COUR D'APPEL.

LEÇION IMPORTANTE À PROPOS D'ASSURANCE.

(Jugements du terme de Décembre)

Présidence des honorables juges Dorion, Monk, Ramsay, Samborn et Tessier.

Marc Aurèle Paquet, demandeur, appellant, et The Queen Insurance Co, défendresse, intimée — Action pour \$2,000, valeur alléguée d'une maison détruite par le feu à St. Norbert d'Arthabaska le 22 juillet 1872 et assurée par l'intimée. On sait que les compagnies d'assurance inondent les villes et les campagnes d'agents actifs et entreprenants qui vous pressentent dans les rues, dans les lieux publics et jusque dans vos maisons privées pour vous faire assurer vos propriétés ou votre vie. On vous fait d'abord les plus belles promesses. Les conditions sont les plus avantageuses. Puis, lorsque vous avez signé un ou deux papiers dans lesquels on vous fait répondre tant bien que mal à des questions insidieuses et compliquées, et lorsque vous avez payé le premier versement, on vous envoie une police contenant une foule de restrictions et de conditions toutes en faveur de l'assurance. Si vous avez commis quelque erreur de fait dans votre application, l'agent, qui est la plus part du temps sur les lieux et qui en sait aussi long que vous sur les choses assurées, se garde bien de vous en avertir. Vous avez agi avec confiance et bonne foi. On vous laisse dans cette confiance tant que vous payez; mais lorsque c'est au tour de l'assurance à payer, elle vous cherche une chicane d'Allemagne et conteste votre réclamation qui ne présente souvent toute votre fortune. Dans la présente cause, l'intimée possédait à l'appelant, dans son application, la question suivante: la maison que vous voulez faire assurer est-elle isolée? L'appelant répondit naturellement non, vu que les bâtisses voisines c'étaient à une distance d'au moins 50 pieds. Mais l'assurance avait fait imprimer au bas de l'application une toute petite note dans laquelle elle demandait, de sa propre autorité, la définition du mot isolée. Maison isolée: dit-elle, dans cette note, veut dire une maison qui se trouve à cent pieds de distance d'autres bâtisses. Ce détail avait échappé à l'appelant ou bien il n'y avait pas attaché plus d'importance que l'agent de l'assurance lui-même, qui avait rédigé l'application de sa propre main et qui connaissait parfaitement la situation des lieux. Cependant, c'est ce cheveu que l'assurance a saisi pour s'opposer à la réclamation de l'appelant. Elle l'a accusé, dans ses six plaidoyers, d'avoir voulu la tromper et la voler, alléguant que sa maison n'était pas isolée, qu'elle ne valait pas le montant assuré, \$2,000, et que la cheminée n'était pas en brique, comme l'application le comportait, mais en tôle.

L'appelant répondit qu'il avait agi de bonne foi, au vu et su et avec l'approbation de l'agent de l'intimée, M. Chs. Dumoulin, que si l'application qu'il avait faite à l'intimée n'était pas conforme à ses goûts, elle aurait dû le lui dire plutôt, vu que cette application avait été faite et préparée par son propre agent, et ne pas attendre pour se plaindre qu'elle eût empoigné son argent, cherchant ainsi à avoir tous les avantages du contrat sans en avoir les inconvénients.

Le Juge B. rthelot donna gain de cause à l'assurance et débouta l'appelant de sa demande; mais la Cour d'Appel est unanime à renverser ce jugement. Seulement, attendu qu'il y a divergence d'opinion sur la valeur de la propriété incendiée, les témoins de l'appelant étant pour le plus et ceux de l'intimée pour le moins, comme cela arrive toujours dans l'estimation des immeubles, la Cour d'Appel s'en rapporte à l'évaluation faite par M. Wilfrid Laurier, membre du parlement, témoin produit par l'appelant, et condamne l'assurance à payer \$1,500 et à tous les frais.

L'honorable Juge Tessier, en motivant le jugement de la Cour, se prononce fortement contre l'assurance qui a porté des accusations de fraude sans pouvoir les prouver et cite, entre autres autorités, la cause de Casey et Goldsmith rapportée au 4 vol. L. C. Reports et, sur la question de l'estimation exagérée de la maison, le No. 79 du contrat d'assurance de Pothier: "Celui qui a fait assurer ses effets pour une somme au-delà de leur valeur, est (dans le doute) présumé l'avoir fait de bonne foi et par ignorance; car la fraude ne se présume pas; c'est aux assureurs, lorsqu'ils allèguent et qu'ils demandent en conséquence la nullité de l'assurance, à la justifier."

Jugement renversé et condamnation de l'assurance à payer à l'appelant \$1,500 et tous les dépens.

M. M. Doure, et Hutchinson pour l'appelant.

M. G. B. Cramp pour l'intimé.

L'intimé fait immédiatement motion pour qu'il lui soit permis d'en appeler au Conseil Privé de Sa Majesté, vu que le montant de l'action est de \$2,000 et que les intérêts calculés sur cette somme depuis l'institution de l'action en font une demande d'audessus de £500 sterling. Cette motion est rejetée pour la raison que ces intérêts ne peuvent entrer dans l'estimation du montant de la demande. L'intimé s'adressa alors à la Cour pour que l'appel lui soit accordé devant la Cour Suprême. La Cour lui ordonna de fournir d'abord son cautionnement pour ensuite être adjugé sur sa demande.

ACTES SANCTIONNES A LA PRO- ROGATION DU PARLEMENT LOCAL.

Voici les actes qui ont été sanctionnés, hier, par le Lieutenant-Gouverneur:

Acte pour amender et rappeler certains actes et dispositions y mentionnés.

Acte pour pourvoir à la sûreté et à la protection du public dans les théâtres, édifices et salles publiques.

Acte pour changer le nom de William Taylor, de la cité de Montréal, en celui de William Taylor Lindsay.

Acte pour incorporer l'église "Emmanuel" de Montréal.

Acte pour permettre au recteur et aux syndics de l'église St. Jude, de la paroisse St. Jude, de vendre l'église et la propriété sur laquelle elle est érigée et d'en construire une nouvelle.

Acte pour amender les actes d'incorporation de la Bourse de Montréal.

Acte pour incorporer l'association connue sous le nom de "Société de bienveillance mutuelle des voituriers de la cité de Montréal."

Acte pour autoriser le bureau des examinateurs pour l'examen des candidats pour l'admission à la pratique comme arpenteurs dans le Bas-Canada à admettre, après examen, William Crawford, à pratiquer comme arpenteur.

Acte pour incorporer l'église Universelle de la province de Québec.

Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre O. C. Labrie, parmi ses membres.

Acte pour consolider et amender l'acte incorporant la ville de St. Henri.

Acte pour amender et consolider les actes relatifs à la profession de la médecine et de la chirurgie dans la province de Québec.

Acte pour incorporer la Société Mutuelle des menuisiers de Québec.

Acte pour autoriser la communauté religieuse des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, à acquérir et posséder en leur nom et comme administrant la propriété des parcs du dit Hôtel-Dieu, d'autres biens meubles et immeubles jusqu'à un certain montant.

Acte pour incorporer la compagnie des terres de Montréal.

Acte concernant l'acte de Saint Jean. Acte pour diviser la municipalité du township de Cox, dans le comté de Bonaventure et district de Gaspé, en deux municipalités séparées.

Actes pour incorporer la société des Artisans Canadiens-Français de Montréal.

Acte pour détacher de la municipalité de la paroisse du Cap Saint-Jacques, un certain morceau de terre et l'annexer à la paroisse de Sainte Jeanne de Neuville, dans le même comté.

Acte pour amender l'acte 35 Viet. chap. 44, concernant le cimetière de Notre-Dame de la Côte des Neiges.

Acte pour autoriser l'association pharmaceutique de la province de Québec à admettre William Whithead comme licencié en pharmacie.

Acte amendant les actes concernant l'institution de charité connue sous le nom des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et étendant ses pouvoirs.

Acte pour consolider et amender les divers actes incorporant l'Institut des Artisans de Montréal et pour pourvoir plus amplement aux besoins de la dite corporation.

Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer Centrale de Québec.

Acte sur les clauses générales des corporations de ville.

Acte amendant l'acte relatif à l'organisation du service civil de la province, 31 Viet., ch. 8.

Acte pour établir un fonds de retraite et de secours en faveur de certains employés publics et leurs familles.

Acte pour autoriser la consolidation des statuts généraux de la province de Québec.

Acte pour amender la loi concernant les cours supérieures.

Acte pour rendre permanents plusieurs actes y mentionnés.

Acte pour amender et consolider les lois lois sur le gibier de cette province.

Acte pour amender le chap. 98 des Statuts consolidés du Bas Canada, à l'égard du salaire de certains shérifs.

Acte relatif à la déclaration qui doit être faite par les compagnies incorporées.

Acte pour amender de nouveau la loi relative aux plans cadastraux.

Acte pour changer la partie du chemin de fer du lac Champlain et de la jonction du St. Laurent, pour étendre le délai pour l'achèvement des travaux de la ligne, et définir et fixer plus clairement les hypothèques et les droits privilégiés des porteurs de bons de la dite compagnie.

Acte pour amender le chapitre 90 des Statuts Consolidés pour le Bas-Canada, à l'égard des jugements rendus lors de cette province.

les procédés à suivre pour déclarer que le dit plan oblige toutes les personnes concernées et autres fins.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Cité des Trois-Rivières.

Acte pour amender l'acte de la ci-devant Province du Canada, 12 Viet. Chap. 144, intitulé "acte pour incorporer les Clercs Paroissiaux ou ecclésiastiques de Saint Viateur du village de l'Industrie, dans le comté de Berthier."

Acte pour amender l'acte, pour incorporer la ville de St. Hyacinthe.

Acte pour amender l'acte de cette Province 39 Viet. Chap. 33, intitulé "acte pour amender et refondre les divers actes concernant la profession notariale dans cette Province."

Acte pour amender l'acte de cette Province 32 Viet. Chap. 28, concernant les magistrats de districts.

écoulée, est comme suit : 113 baptêmes, 10 mariages et 50 sépultures.

La Gazette de Sorel.

SAMEDI, 13 JANVIER 1877.

Affaires municipales de Sorel.

Les élections municipales de notre ville sont fixées au 29 et les comptes de la Corporation n'ont pas encore été livrés au public.

L'écrasement du "Nouveau-Monde" par lui-même.

Nous l'avons établi dans nos deux derniers numéros. Il suffit de mettre le Nouveau-Monde en face de lui-même pour en venir à adopter sa conclusion, de se hâter de l'effacer.

La question est bien simple. En 1874, M. Desjardins se rallie corps et biens, avec le Nouveau-Monde, au parti ministériel actuel.

POLITIQUE, AFFAIRES, Etc.,

Le Parlement du Manitoba est convoqué à Winnipeg pour le 30 courant. Le Northern Light a laissé le Havre de Picou, mardi, à 3.30 hs., et est arrivé à Georgetown le même soir.

CORRESPONDANCES.

ELECTIONS MUNICIPALES DE ST. GUILLAUME.

Lundi et mardi derniers, presque tous les habitants de la Paroisse de St. Guillaume se tenaient au poll. Une excitation plus qu'ordinaire paraissait régner et en voici la raison.

cessé de dénoncer la conduite imprudente des conseillers, mais leurs avertissements étaient méprisés, si ce n'est d'un petit nombre qui à tous les ans se détachait du grand parti.

Entin en 1876, aux élections de Janvier, le parti adverse aux procès résolut de frapper un grand coup et présenta deux candidats de son choix.

Les élections de Janvier, le parti adverse aux procès résolut de frapper un grand coup et présenta deux candidats de son choix.

M. Félix Gouin, de Pierreville, Président; M. Calixte Courchène, de St. François, Vice-Président;

M. Victor Gladu, de St. François, Secrétaire trésorier.

MM. Léon Dessert, de St. Guillaume, Charles Tessier, de St. Bonaventure, Moïse Fortier, de St. David, Antoine Proulx, de St. Pie, Louis Fagnan, d'Yamaska, Phidime Richard, de St. François, Eug. Plamondon, de Pierreville, Joseph Benoit, de LaBaie, et Joseph Senneville, de St. Zéphirin, directeurs.

MM. Henri Vassal, de Pierreville, et Joseph Robillard, de St. François du Lac, auditeurs.

M. Félix Gouin, le Président de la Société, bien connu pour son zèle et ses efforts en faveur du progrès de l'agriculture, a prononcé devant l'assemblée le discours suivant, qui a été écouté par les membres présents, avec la marque de la plus vive approbation.

Messieurs les membres de la Société d'Agriculture du Comté d'Yamaska, réunis en assemblée générale,

Les officiers et directeurs de la Société d'Agriculture du Comté d'Yamaska profitent de la circonstance de votre réunion pour l'élection de nouveaux directeurs pour l'année 1877, pour vous remercier de l'honneur que vous leur avez fait en les choisissant pour diriger votre société, et de l'appui cordial que vous leur avez accordé dans tout ce qu'ils ont fait durant l'année de leur gestion, surtout le jour de l'exhibition, qui marquera dans les annales de cette société;

car vos directeurs ont constaté avec bonheur que l'exposition de cette-année a été la plus belle et la plus importante qui ait encore eu lieu dans ce comté, tant par la beauté et la grande quantité des échantillons exposés, que par le nombre des personnes qui ont visité l'exposition, parmi lesquelles nous avons remarqué trois des mandataires de notre comté.

J'aime à vous faire remarquer qu'un de ces messieurs qui ont honoré notre exhibition de leur présence, pour y marquer son passage, a promis la somme de dix piastres pour former un prix principal à la prochaine exhibition.

Vos directeurs ont constaté une amélioration considérable depuis l'exhibition de 1874, dans les animaux exposés. Ce qui a surtout attiré leur attention, ce sont les taureaux, les bœufs et les verrat de races améliorées importés depuis quelques années, ainsi que les effets manufacturés par les Dames, qui se sont rencontrés à une hauteur très-élevée, car il y avait, parmi les effets manufacturés, des pièces de toute sorte de tissage qui pourraient lutter avec avantage avec des effets du même genre sorties des manufactures.

Le beurre figurait par sa grande quantité ainsi que par son excellence.

Pour les chevaux, je vous dirai que le comté n'est pas en arrière des autres, car ce comté possède des chevaux de gros trait, des chevaux légers, des chevaux de train en grande quantité, et un grand nombre d'étalons, de plusieurs races et de toutes aptitudes; il y avait sur le terrain de l'exhibition plusieurs échantillons parmi les poulains qui auraient mérité d'être exhibés à l'exhibition provinciale.

Aujourd'hui, MM., nous constatons que les prix offerts pour les animaux importés de races améliorées ont donné un grand encouragement et ont fait un grand bien dans notre comté, de sorte que je ne puis faire autrement que de conseiller à MM. les directeurs qui devront nous succéder de continuer ces prix dans leur programme, ainsi que ceux offerts pour le meilleur animal dans chaque classe.

Messieurs, je vous remarquerai avec plaisir que deux paroisses de notre comté sont dotées chacune d'une manufacture de fromage, et Dieu veuille que bientôt il en surgisse dans chaque paroisse du comté, ce qui aura pour effet de transformer notre culture, et par là de beaucoup améliorer les terres, tout en donnant des bénéfices plus considérables.

J'aime à faire remarquer que les juges de notre exhibition, ainsi que les visiteurs qui abondaient, ont été agréablement surpris du succès obtenu, dans cette exhibition, dans toutes les classes, par le nombre des concurrents et la beauté des échantillons qui y figuraient, ce qui a fait dire à quelqu'un qui était bon observateur, que beaucoup de cultivateurs s'étaient donné beaucoup de trouble pour choisir les meilleurs sujets pour l'élevage des animaux, et qu'ils avaient parfaite-

ment réussi, et on somme, que notre exhibition était une des plus belles de tout le Bas-Canada.

POLITIQUE.

Monsieur le Rédacteur,

Les électeurs du comté de Témiscouata ont éprouvé une joie bien légitime en apprenant la nomination de l'hon. M. Letellier de St. Just au poste le plus élevé que puisse occuper un canadien-français, celui de lieutenant-gouverneur. Ils ont considéré cela comme une ratification du choix qu'ils avaient fait de cet honorable M. pour les représenter au Conseil Législatif, en 1860; ils se sont rappelés avec orgueil (M. Letellier d'ailleurs ne l'a pas oublié non plus) que, si aujourd'hui il était arrivé à une si haute position, c'était à eux en grande partie qu'il le devait. Ce sont en effet les électeurs du comté de Témiscouata qui lui ont alors donné la majorité contre le reste de la division Granville, c'est-à-dire Kamouraska et l'Islet, qui s'était déclaré en faveur de son adversaire, M. Taché, et qui lui ont ainsi fourni l'occasion de jouer dans nos luttes politiques, le rôle qu'il y a joué. La faveur avec laquelle la nomination de l'hon. M. Letellier comme lieutenant-gouverneur a été accueillie, même par ceux qui l'ont autrefois si fortement opposé, les félicitations qu'il reçoit de tous côtés, prouvent qu'ils avaient fait un bon choix.

Maintenant sa retraite nécessite le choix d'un nouveau ministre et d'un sénateur. Quel sera le nouvel élu? Nous ne le savons pas. Si le nouveau sénateur doit en même temps succéder à M. Letellier comme ministre de l'Agriculture, sans doute le gouvernement fera un choix qui satisfera le comté de Témiscouata et le pays. Mais s'il s'agit de la seule nomination d'un sénateur, le comté de Témiscouata a des droits qui ne peuvent pas être et qui ne seront pas mis de côté, nous l'espérons. Jusqu'à présent, Kamouraska a eu tous les honneurs, le sénateur le conseiller législatif, le ministre, sans compter l'honorable M. Chapais qui, quoique représentant une autre division, dans ce comté de Kamouraska, il est donc temps que Témiscouata ait son tour, et les électeurs de ce comté ont trop confiance en l'équité du gouvernement pour croire que l'on ne leur fera pas justice et que l'on ne récompensera pas leur dévouement au parti en leur accordant la nomination du nouveau sénateur. Tous d'ailleurs, sans distinction de parti, seraient unanimes à désigner celui qui devrait être nommé, si toutefois ils étaient consultés.

Nous n'en pouvons croire les bruits qui circulent à propos de cette nomination. Le gouvernement libéral, paraît-il, est disposé à faire la même balourdise que le gouvernement conservateur en choisissant le nouveau sénateur hors de la division, comme cela a été fait à Rimouski. Mais, sans être prophète, si c'est le cas, le gouvernement peut s'attendre à perdre le comté de Témiscouata comme le gouvernement conservateur a perdu celui de Rimouski, et très-probablement, pour ne pas dire très-certainement, il en entraînera plusieurs à sa suite.

Avant de terminer cette petite correspondance, il me sera permis, M. le Rédacteur, de dire un mot d'une nouvelle sensation publiée dans un des derniers nos. du "Morning Chronicle" de Québec. D'après ce journal, il serait question de nommer M. Jos. Doure comme successeur au juge Taschereau à la Cour Suprême. Cette rumeur est trop absurde pour être vraie, et cette nomination serait très-mal vue par la grande majorité du parti libéral, pour ne pas dire l'unanimité. Il ne peut même avoir été question de placer sur le banc un tel homme, capable, il est vrai, mais compromis par ses opinions avancées (1), anti-religieuses, et dont tous les députés catholiques du parti libéral ont toujours rejeté le concours. Le "Morning Chronicle" en sera donc quitte pour son canard.

TÉMISCOUATA.

ÉTATS-UNIS.

(Mardi.)

ÉMEUTE A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

La neige est tellement haute, dans l'Etat du Massachusetts, que les trains ne marchent qu'avec la plus grande difficulté. Une locomotive a déraillé samedi, et a été fortement endommagée; un train de Boston est arrivé à faire huit milles en 32 heures.

L'émeute.—Les membres de la ligue des blancs que le gouvernement de Nicholls a constitués en milice s'assemblent avec leurs armes sur la Place Lafayette, Nouvelle-Orléans, dans le but avoué de maintenir la Cour Supérieure abolie par le gouvernement de Kellogg.

11 hrs. A. M.—Des hommes armés parcourent les rues de la ville: on pense qu'ils se rendent à la Cour Suprême.

2. 15 p. m.—La situation est la même. La milice d'Ogden est massée sur la place de la maison d'Etat, qui a reçu un renfort de milice nègre. Packard dit qu'il résistera à toute attaque dirigée contre la maison d'Etat.

Nicholls, juge de la Cour Suprême, a ouvert la Cour et après la nomination des commissaires l'a, ajournée à mercredi.

Les chefs démocrates affirment maintenant qu'ils n'ont aucune intention d'attaquer la maison d'Etat.

3 p. m.—Vers deux heures et demie, deux coups de pistolet ont été tirés de la rue St. Louis dans le bureau des auditeurs, au rez-de-chaussée de la maison d'Etat. On a fait feu de ce bureau sur les 6-moutiers, ce qui a causé une grande panique.

(Mercredi.)

Dévalé.—Le train-poste du chemin de fer de Pensacola, sur le Golfe de Mexique, allant au sud, a déraillé hier soir; quelques personnes mal intentionnées avaient déplacé les rails. Le chauffeur a reçu des blessures mortelles. La compagnie offre une récompense de \$1,000 pour l'arrestation des coupables.

D'OUTRE-MER.

(Mardi.)

France.—Le Pays publie sous la signature de Cassagne un article attaquant le gouvernement d'une façon insolente et prédisant que dans trois ans le prince impérial serait sur le trône.

(Mercredi.)

Turquie.—Une dépêche spéciale de Constantinople dit que le général Ignatieff, dans une communication confidentielle adressée samedi à Midhat Pacha, a insisté pour l'acceptation de certaines propositions de la conférence et a indiqué les moyens d'éluder les autres. Il a garanti que la Russie accepterait les propositions telles que modifiées et a déclaré qu'elle ne pousserait pas la Serbie à la guerre.

Notes Locales.

SOMMAIRE de la 1ère page: Cour d'Appel; Actes sanctionnés à la prorogation du Parlement local.

LE TOCSIN du feu a été sonné avant-hier soir vers dix heures; heureusement, ce n'était qu'un feu de cheminée sans conséquence qui s'était déclaré rue Charlotte.

LE FROID hier matin était des plus vifs; un vent glacial soufflait du n. n. o. et rendait presque impraticables les chemins à la campagne et sur le fleuve. Les malles de Berthier sont arrivées fort tard.

Nous prions Messieurs les Maîtres de Postes de vouloir bien se servir des avis de discontinuation pour les journaux que le gouvernement leur fournit. Il arrive tous les jours quelques journaux refusés sans que l'on sache d'où ils viennent, car c'est difficile de se rappeler la résidence de chaque abonné, surtout quand c'est un journal qui a 3,000 souscripteurs comme le nôtre.

M. S. KENNEDY, le propriétaire de la manufacture de fuseaux de cette ville est parti la semaine dernière avec sa dame pour un voyage en Angleterre. Durant son absence, M. E. C. Shaffer a la surintendance de la manufacture. Nous profitons de l'occasion pour féliciter M. Shaffer, qui a su se faire un grand cercle d'amis depuis qu'il est à Sorel.

BRIS D'ARBRE.—Un procès des plus animés de part et d'autre a occupé toute l'après-midi de mercredi, jusqu'à six heures du soir. Il s'agissait d'une plainte portée par un cultivateur du Chenal du Moine contre un jeune homme, son voisin, l'accusant d'avoir buché des arbres sur sa propriété pour un montant de \$18. Après l'audition d'une douzaine de témoins et d'une longue plaidoirie de MM. Germain et Mathieu pour et contre, le Magistrat de District a dit qu'il rendrait son jugement le 16.

PROCÈS D'INTÉRÊT.—Depuis le commencement de la semaine, une foule avide de curiosité remplit la Cour du Magistrat. C'est que là se déroule l'examen préliminaire dans une cause où un marchand des paroisses de l'Est accuse trois de ses associés d'avoir détourné des billets de la société. Les causes seront probablement renvoyées au terme du Banc de la Reine. Les avocats de la demande sont MM. Simard et Germain et ceux de la défense MM. Barthe & Brassard. La Cour a siégé chaque soir jusqu'à 6 hs. Un témoin important sera entendu le 16, jour où la Cour s'est ajournée pour n'entendre que celui là.

Messrs. Lunan & Fils, viennent de recevoir:

- Dattes. Jambons (préparés au sucre). Amandes (paper shells). Raisins à table, des meilleurs. Merluches de Finnan (haddies). Ecailles de citron et d'orange. Raisins (Sultana). Crème de Chocolat en petites boîtes. Farina de Hecker. Phosphosone, le grand tonique. Vin de Quinine de Mercor.

ELECTIONS MUNICIPALES.—MM. L. Fourquin et L. H. Lafleur ont été élus conseillers municipaux d'Yamaska en remplacement de MM. Dr. Migault et N. Parenteau.

MM. J. B. Forcier et J. B. Cournoyer ont été élus conseillers municipaux pour la paroisse de l'Île du Pâis, lundi et mardi dernier. MM. Forcier et Cournoyer ont obtenu 93 votes, contre 79 votes donnés pour MM. Farly et Chevalier, qui les opposaient.

Nouvelles diverses.

POUF YANKEE.—Il paraît que le duel entre Bennett et May a eu lieu. Les deux héros se sont battus... Ils ont tiré chacun trois coups sans s'atteindre. Il paraît que les pistolets étaient chargés à poudre seulement... Mais le poulx est fait... C'est ce qu'un bon yankee désire, surtout le propriétaire du New-York Herald.

DRAME.—Une terrible tragédie est venue, vendredi après-midi, mettre en émoi la population de la partie Ouest de Montréal. Voici les faits tels qu'ils se sont passés:

Louis Guénette est un individu d'environ trente-cinq ans, et demeurant au No 434, rue St. Bonaventure; il était employé depuis quelques années comme conducteur de chars. Depuis plusieurs années, il vivait séparé de sa femme, et n'avait pour tout ami qu'un nommé François Guay, demeurant No 168, rue St. Urbain.

Depuis sa séparation d'avec sa femme, Guénette était en proie à des accès de jalousie et bien des fois il avait déclaré qu'il mettrait fin à ses jours. Son ami le plus intime était Guay, il en faisait sa société exclusive et prenait de l'humour lorsqu'il passait quelque temps sans le voir.

Vendredi, il le rencontra rue St. Martin, près de la traversée du Grand Tronc, et après l'avoir insulté sans le moindre motif, il tira

son revolver et le déchargea sur lui. Par bonheur, la balle ne fit qu'effleurer ses vêtements et alla se loger dans le toit de la cabane du garde-barrière.

Guay, confiant en son ami et supposant qu'il regretterait vivement son action, lui prit le bras et l'entraîna du côté de sa maison, en lui adressant quelques reproches, mais, arrivé à la porte, Guénette tira de nouveau sur son ami et entra chez lui. Cette fois, la balle atteignit légèrement Guay au bras, et il courut en tout hâte chez le Dr. Roy, qui lui appliqua un pansement. Guay se rendit ensuite à la Station de Police du Carré Coabouille, où il fit sa déposition.

Le sergent Hilton partit alors pour aller procéder à l'arrestation du coupable.

Il trouva Guénette dans la chambre qu'il occupait dans sa pension; il avait la face pâle, l'œil hagard, et déclara au sergent qu'il était trop faible pour le suivre. Malgré ses protestations, on l'habilla et on le conduisit à la station centrale, mais, arrivé là, son état devint tel qu'on envoya chercher en toute hâte le Dr. Leduc. Avant son arrivée, le prisonnier déclara qu'il avait pris une dose d'acide oxalique et qu'il n'ignorait pas qu'il était fini.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués par le docteur, il mourut au bout de dix minutes, sans paraître éprouver de vives souffrances.

M. le coroner Jones a ouvert une enquête dans la matinée de samedi.

M. le Dr. Leduc déclara qu'en voyant le défunt, il avait reconnu les symptômes de l'empoisonnement et qu'il lui avait administré les antidotes qu'il croyait les meilleurs.

François Guay, navigateur, dit que le défunt ne travaillait pas depuis deux ans. Il le connaissait depuis trois ans et il avait vécu dans la maison qu'il habite avec sa famille, rue St. Martin; il occupait une chambre et mangeait seul. Au mois de juin, il est entré en pension chez Mme. Chagnon, rue Bonaventure. Guénette faisait un usage immodéré des alcools et, chaque fois qu'il se trouvait sous l'influence de l'ivresse, il parlait de sa femme les larmes aux yeux. Le témoin raconte alors les circonstances de sa rencontre avec le défunt et dit qu'à ce moment il semblait posséder tout son sang-froid.

Après l'audition des témoignages de Mme Chagnon qui tenait la maison où Guénette était en pension et du sergent Hilton, le jury rendit le verdict suivant:

"Que le défunt, se trouvant dans un état passager d'aliénation mentale, a mis fin à ses jours en avalant une dose d'acide oxalique."

DÉCÈS.

A Trois-Rivières, le 7 courant, subitement, à l'âge de 70 ans, Isaac Lord, ci-devant de la paroisse de Yamachiche.

En cette ville, le 11 courant, Dlle. Marie Lumina Langlois, à l'âge de 19 ans. Les funérailles auront lieu Dimanche, le 14 courant à 8 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ES ANGLETERRE, le Syrop de Gray est connu comme le GRAND REMÈDE DE L'AMÉRIQUE du nord pour la toux, et gagne autant, paraît-il, la faveur publique, comme remède de famille, que sur ce continent. Il est bien difficile pour le chimiste de faire une médecine en même temps agréable au goût et efficace dans ses effets; on trouve ces qualités dans le Syrop de gomme d'épinette rouge de Gray. Ce remède combine toutes les qualités toniques, expectorantes et calmantes de cette gomme, qui est extraite de l'épinette Rouge.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, COUR DE CIRCUIT, District de Richelieu.

DANS ET POUR LE COMTÉ D'YAMASKA.

Telme du 27 Décembre 1876

Present: L'honorable T. J. J. LORANGER, J. C. S. No. 4187,

MICHEL MONDOUX, cultivateur, de la paroisse de St. Michel d'Yamaska, dit Comté

vs. JOSEPH LADONTÉ, cultivateur, de la paroisse de St. François du Lac dit Comté

Il est ordonné, sur motion de Louis Alphonse deBlais, Feuille, avocat du demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Moïse deBlais, un des Huissiers de la Cour Supérieure de la province de Québec, exerçant dans le District de Richelieu, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province et ne peut être trouvé dans le District de Richelieu, et qu'il a été permis à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé The Sorel Pilot, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles publié en la Ville de Sorel, appelé La Gazette de Sorel, notifié de comparaitre devant cette Cour; et là de répondre à la demande du dit demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

(Certifié.)

L. M. BLONDIN, G. C. C. St. François du Lac, 11 Janvier 1877.

5 Machines à Carder

A VENDRE.

Quatre avec le cylindre en fer, une avec le cylindre en bois.

Convenables à carder la laine.

A vendre à bien bon marché

Boite 92 Bureau du Poste Sorel P. Q.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de NORMAN PAULET, de la ville de Sorel,

FAILLI.

Le syndic roussigné recevra des soumissions jusqu'à MERREDI, le DIX-SEPTIÈME jour de JANVIER A. D. 1877, inclusivement pour l'achat du fonds de commerce et du ménage de la dite succession de faillite, qui se monte à:

Le fonds, consistant en quincailleries, épiceries, vaisselle, etc. \$6,404.31

Le ménage 282.30

Total \$6,686.61

Les soumissions adressées au sousigné devront être à tant dans la piastre, valeur de l'inventaire, et établir les termes de paiement et les garanties offerts; et la plus haute ou aucune d'elles ne sera pas nécessairement acceptée. Il y aura, chaque jour de semaine, un magasin du failli, une personne chargée d'exhiber les effets et l'inventaire à ceux qui ont l'intention d'acheter.

ARTHUR M. PERKINS, SYNDIC.

N. B.—Les soumissions devront être endossées sur l'enveloppe: "Soumissions pour le fonds de commerce etc., de Norman Paulet."

Bureau de PERKINS, BEAUSOLEIL & PERKINS, No. 60, rue St. Jacques, Montréal.

11 janvier 1877.

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE SOREL.

Le tirage au sort de deux appropriations Classe A, une, Classe C., ainsi que deux ventes dans la classe A, et une dans chacune des classes B et C, aura lieu jeudi le 25 janvier courant à 7 hs. p. m., dans la Salle de cette Société, No 72, rue Augusta, en la ville de Sorel.

Par ordre, AIMÉ ROY, Sec.-Trés.

Sorel, 12 janvier 1877.

1876 ET 1877. FÊTES! FÊTES!! NOEL ET JOUR DE L'AN

Comme par le passé, le sousigné profite de cette occasion pour remercier ses pratiques de la ville et de la campagne qui ont bien voulu l'encourager d-puis 1870, et les sollicite de nouveau à faire une visite à son assortiment qui est au complet pour les fêtes.

ÉPICERIES, GROCERIES, VINS et LIQUEURS, BIÈRE et PORTERS, VERES A VIN, HUILE DE CHARBON, CHEMINÉES DE LAMPE, FLEUR, POISSON, FROMAGE, BISCUITS, BONBONS, etc.

Avis aux Messieurs du Clergé.

Toujours en mains le VIN DE SICILE pour l'usage du Saint Sacrifice de la Messe avec approbation des Messieurs du Clergé.

Effets livrés aux chars et à la ville gratis.

N. H. GEARY.

Sorel, 23 déc. 1876.—1m.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE, District de Richelieu.

No. 1904,

DAME MARIE DESROSIERS, de la Paroisse de St. Guillaume, district de Richelieu, épouse de Isaac Vincent, cultivateur, du même lieu,

vs. Le dit ISAAC VINCENT, Demanderesse, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause,

A. GERMAIN, Avocat de la Demanderesse.

Sorel, 26 Décembre 1876.—1m.

SIROP GOMME D'ÉPINETTE ROUGE

PRÉPARÉ PAR LES SEIGNEURS DE LA PROVINCE POUR

La toux, le frisson, les affections des bronches et toutes celles de la gorge.

Préparé de la meilleure gomme d'épinette. (Savour délicieuse.)

Balsamique, Adoucissant, Expectoquant et Tonique.

Les Vendeurs, Sours, voulant répandre au loin les bienfaits de ce précieux remède, ont déposé au Collège de Sorel et au Bureau de la Gazette.

Par bouteille 0.25 cts

Par douzaine 1.75

Sorel, 8 Janvier 1877.

VENEZ ! VENEZ DONC VOIR LE NOUVEAU LOT DE LAINAGES Venant d'être reçu au Magasin de N. ARSENAULT

Toutes personnes ayant besoin d'effets funéraires trouveront toujours un assortiment de Gants, Mousseline, Crêpe, roulet, Ruban et autres choses nécessaires par l'occasion.

LA PLUS GRANDE Merveille des Temps Modernes. PILULES ET ONGUENT DE HOLLOWAY.

Ces pilules purifient le sang, corrigent tous les désordres du foie, de l'estomac, des reins et des intestins et sont inestimables dans toutes les maladies naturelles aux femmes.

LYMAN, CLARE & Co., NORTHROP & LYMAN, et LYMAN, BROTHERS & Co., qui les obtiennent à des prix très-bas de J. F. Henry, Curran & Cie.

Le grand remède de l'Amérique du Nord pour LA TOUX, LE FRISSON, LA BRONCHITE, LA PERTE DE SANG, L'ACRÉTÉ et LES AUTRES AFFECTIONS DE LA GORGE.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPÉRIEURE. DAME SOPHIE DEMERS, de la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, épouse de Joseph Cartier, commerçant du même lieu.

Remedes Modeles Anglais DE WINGATE. Ces précieux remèdes qui ont subi toutes les épreuves, ont les meilleurs que l'expérience et des recherches soignées ont produits.

Tablettes Dyspeptiques de Wingate. Pour la guérison de la Dyspepsie, Indigestion, Flatuosité, Irritabilité de l'estomac, Perte d'Appétit, et Débilité des Organes Digestifs.

Tablettes Pulmoniques de Wingate. Un excellent remède pour la Toux, Rhumes, Enrouement, Bronchites, Asthme, et les irritations de la Gorge et des Poux.

Tablettes de Wingate contre les Vers. Un remède sûr, puissant et efficace pour les Vers, adonnés d'habitude, et qui ne nuisent pas à l'enfant le plus délicat.

Tablettes de Famille pour l'usage interne et externe. Il guérit les Crampes et les Douleurs dans l'estomac, le Dos, les Côtés, et les membres.

LIBRAIRIE !!! No. 24, Rue Augusta. Tapisserie, livres de prière, livres de classes papeterie etc. etc.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. Un terme ou une session de la Cour du Banc de la Reine, tenu à juridiction criminelle pour le district de Richelieu, sera tenu au Palais de Justice en la ville de Sorel.

MANUFACTURE DE PORTES, CHASSIS, JALOUSIES OU PERSIENNES, CORNICHE, MOULURES ET TOUTES ESPECES D'ORNEMENTS EN BOIS.

Bureau du Conseil Municipal du Comté d'Yamaska. JE DONNE par les présent avis public que les terres ci-après mentionnées seront vendues pas encaissement, à St. François du Lac le premier lundi du mois de Mars prochain.

Table with 5 columns: Propriétaires, Rang, Lot ou partie de Lot, Superficie environ Arpent, Montant dû. Lists names like Joseph Coulombe, Léon Gava, etc.

ETABLIE EN 1844. Tout en remerciant nos pratiques et le public en général pour la part libérale et croissante de patronage qu'ils nous ont accordée.

Thés Vert, Noir et du Japon, à des prix réduits, premier choix.

Café Moka et Java, des meilleurs et moulus chaque jour. SUCRES, toutes qualités.

EN GRANDE QUANTITE. Conserves, parfums, huiles, fromage de Hollande, Anglais et Canadien, Farina, noix de coco, gelatine, chocolat, cacao, Engo, tapioca, syrups, poissons, vernicelle, mac roni, savons, empois, etc.

FARINE FORTE POUR BOULANGERS, FARINE DE GRAHAM, etc., etc. PROCÉDE PATENTE DE St. LOUIS POUR LA PATE.

Poudre à pate Allemand de LUNAN, La meilleure et moins chère, grandement perfectionnée et garantie pour donner satisfaction. Paquets de 1lb. à 20 cts.

Farine préparée de LUNAN, Dont l'excellence sans rivale est admise sur le marché. Paquets de 6lbs. chacun.

Wm. LUNAN & Fils, 17 et 19, Rue du Roi, SOREL. Les commandes de la campagne reçoivent une prompt attention. Les étrangers sont priés de faire remise en donnant leur commande ou de donner une référence.

ACTE DE FAILLITE DE 1875. In re: JOSEPH LANGEVIN, Failli. Je soussigné, Auguste Evariste Brassard, syndic officiel pour le district de Richelieu, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

ACTE DE FAILLITE DE 1869. In re: PIERRE POLIQUIN, Failli. Je soussigné, Auguste Evariste Brassard, syndic officiel pour le district de Richelieu, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

A LOUER. Un magnifique hangar à deux étages, de 50 pieds sur 40, en bon ordre pour y recevoir toutes sortes de marchandises ou grains. Conditions très-faciles.

Remerciement. Je soussigné, remercie publiquement le Dr. R. S. M. Mignault, de Yamaska, pour les soins qu'il a donnés à ma petite fille âgée de 12 ans, qui s'était cassé la jambe au-dessus du genou.

La Cie d'Assurance CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE 'STADACONA.'

Table with 2 columns: Item, Amount. Includes Capital autorisé, Dépôt au Gouvernement, Revenu total, Pertes totales, Fonds placés, etc.

Agents pour la Cité: MM. McGIE & SON. JAMES MORGAN, Agt. A SOREL, 2, RUE AUGUSTA.

LOTERIE Pour aider à compléter le paiement des frais de construction des Couvent et Hôpital de St. François du Lac.

COMITÉ DE DIRECTION: Président, C. F. Bernier, Eer. Vice-Président, C. A. L. Toupin, Eer. M. D. Têssier, Eer. M. Lassissoraye, Ptre. Curé.

Table with 2 columns: Description of prizes, Amount. Includes 1000 en or de \$300.00, 1000 en or de 100.00, etc.

BÉNÉFICES SPIRITUELS: Une messe sera dite chaque année dans la Chapelle du Couvent, pendant 50 ans, en faveur des bienfaiteurs de l'œuvre.

PRIX DE CHAQUE BILLET: 25 centin ONZE BILLETS POUR \$2.50. Le Tirage au Sort aura lieu publiquement, à St. François du Lac, le plus tôt possible.

A Sorel on pourra se procurer des billets au Bureau de la Gazette de M. J. A. Chénévort.

SHEPPARD & PANGBURN Ont constamment en mains à leur moulin scier et planer, près la Briqueterie de Sorel une quantité de gros cidre à vendre en détail.

LIGNE DE DILIGENCE ENTRE SOREL et MONTRÉAL. La diligence partira de Sorel, de l'Hôtel Royal Victoria, tenu par M. Bourque, tous les matins à 8 heures, à part le lundi, et partira de Montréal, de l'hôtel du Peuple pour Sorel, tous les matins à 9 heures à part le dimanche.

A. E. BRASSARD, Syndic Officiel POUR LE District de Richelieu.

RENOVATEUR REMEDES NATURELS. DES MONTAGNES VERTES. QUERIT: Scrofules, Eczéma, Cancres, Hémorroïdes, Syphilis, Maladies de Cœur, de Foie, et toutes les Eruptions de la Peau.

ACTE DE FAILLITE DE 1875. In re: F. X. LAMBERT, ravignateur, de la Paroisse de St. Aimé, diocèse de Richelieu, Failli.

RENOVATEUR REMEDES NATURELS. DES MONTAGNES VERTES. QUERIT: Scrofules, Eczéma, Cancres, Hémorroïdes, Syphilis, Maladies de Cœur, de Foie, et toutes les Eruptions de la Peau.

